

Bulletin Municipal n°20 / Janvier 2001

<b>2</b>	<b>Editorial du Maire</b> .....	<b>2</b>
<b>3</b>	<b>Réunions du Conseil Municipal</b> De décembre 1999 à octobre 2000 .....	<b>3-6</b>
<b>7</b>	<b>Projet d'une supérette</b> Le point à ce sujet .....	<b>7</b>
<b>8</b>	<b>La Communauté d'Agglomération de Laval</b> Le point à ce sujet .....	<b>8</b>
<b>9</b>	<b>Gendarmerie Nationale</b> J'ai 15 ans, puis-je conduire un cyclomoteur ? .....	<b>9</b>
	<b>Arrêtons le massacre !</b> Auto-testez-vous ? Quel type d'automobiliste êtes-vous ? .....	<b>9</b>
<b>10</b>	<b>Ecole Maternelle Publique «Les Dauphins»</b> Activités menées au cours de l'année scolaire 2000 .....	<b>10</b>
	<b>Concours des Maisons Fleuries</b> Classement .....	<b>10</b>
<b>11</b>	<b>Ecole Catholique Mixte St-Cyr / Ste Julitte</b> Les temps forts de l'année 2000 .....	<b>11</b>
<b>12</b>	<b>La vie des Associations</b>	
	Club du 3ème Age .....	<b>12</b>
	Foyer des Jeunes .....	<b>12</b>
	Atelier Théâtre .....	<b>12</b>
	Comité de Jumelage .....	<b>13</b>
	A.D.M.R. ....	<b>14</b>
	A.G.O.R.A. ....	<b>15</b>
	Familles Rurales .....	<b>15</b>
	US Argentré :	
	- Edito du Président & Organigramme .....	<b>16</b>
	- Section CYCLO-SPORT .....	<b>17</b>
	- Section TENNIS .....	<b>17</b>
	- Section VOLLEY-BALL .....	<b>18</b>
	- Section BI-CROSS .....	<b>18</b>
	- Section RANDO-PÉDESTRE .....	<b>19</b>
<b>20</b>	<b>Informations Diverses</b>	
	Etat-Civil - Mairie - Cantine scolaire & Garderie : Tarifs .....	<b>20</b>
	La Poste - La Déchetterie - Pensons au Voisinage .....	<b>20</b>
	Collecte des Ordures Ménagères - Service-Social .....	<b>21</b>
	Bibliothèque - Nouveaux Habitants - Recensement - Arrêté Municipal .....	<b>21</b>
	Prestations Salle des Fêtes et Divers - Horaires des Cars .....	<b>22</b>
	Calendrier des fêtes .....	<b>23</b>

# Editorial

Michel DESCOTTES

*Bon vent et  
Meilleurs Voeux  
pour Argentré  
et pour chacun  
dentre vous  
pour l'an 2001  
et ce début  
de siècle !*

**A**u moment de rédiger mon 23ème éditorial et d'abandonner mon mandat de maire, je suis partagé entre divers sentiments, entre satisfactions et regrets.

Satisfaction d'avoir entrepris un certain nombre d'actions qui ont permis de faire progresser la commune, regrets de n'avoir pu, souvent par faute de moyens, mener à bien un certain nombre de projets qui me tenaient à cœur. Mais c'est là le lot de toute entreprise humaine.

Je ne m'étendrai donc pas sur ces sujets. je tiens seulement à exprimer ma reconnaissance et mes remerciements à tous ceux, de loin les plus nombreux : adjoints, conseillers municipaux, employés communaux, responsables d'associations et administrés, qui m'ont apporté leur soutien et prodigué leurs encouragements au cours de ces douze années passées à la tête de la Commune.

Que ceux qui n'ont pas apprécié les actions menées par incompréhension ou antipathie (on ne peut pas plaire à tout le monde !) ou parce qu'ils n'avaient le souci que de leurs problèmes personnels, sachent que je ne leur en tiens pas rigueur. Etre maire est une tâche exaltante et formatrice mais cela demande aussi abnégation et sacrifices.

On m'a rapporté récemment que quelqu'un avait dit qu'il ne comprenait pas qu'on puisse être à la fois «maire et notaire»... Il est difficile de comprendre en effet qu'on puisse renoncer à recevoir 120 à 130 actes de vente par la Commune (alors qu'il s'agit de notre gagne-pain) parce qu'on est maire... Mais ce n'est sans doute pas à cela que l'auteur de la réflexion pensait...

Il est de tradition dans le bulletin de décembre de faire le bilan des travaux et des actions entrepris pendant l'année. permettez-moi donc de faire succinctement et sans entrer dans le détail le rappel des principales réalisations de ces dernières années :

- Construction d'une école primaire et d'une école maternelle.
- Aménagement des entrées de l'agglomération et du centre bourg (enfouissement des réseaux, zone commerciale derrière l'église, éclairage de l'église, fleurissement, réfection de la toiture de l'église, réhabilitation de bâtiments anciens pour logements sociaux, etc...)
- Aménagement du cimetière.
- Aménagement et développement de la Z.A. de la Carie : trois constructions nouvelles sont en cours (Gamm Vert, Sodimobi, L.P.S.), deux autres commenceront début 2001, entraînant des créations d'emploi significative dès la fin de cette année.
- Aménagement de nouvelles aires sportives avec construction de vestiaires aux Marzelles, construction d'une salle de sports et d'un court de tennis en plein air.
- Nouvelle conception des lotissements qui a permis de relancer la construction.
- Diverses actions ont été menées permettant d'améliorer le cadre de vie :
  - Mise en place du jumelage avec Babenhausen auquel nous avons associé Louvigné.
  - Création du S.I.V.U. de l'Ecole de Musique Argentré-Bonchamp.
  - Conseil municipal des jeunes.
  - Aide à la création de l'atelier théâtre, etc...

Mais l'une des actions les plus importantes, même si la population n'en a pas encore vraiment apprécié la portée, aura été la part prépondérante prise par Argentré pour l'entrée des communes dites de la deuxième couronne dans la Communauté de Communes du Pays de Laval.

Evidemment, il reste beaucoup de choses à faire pour le développement de la Commune et le bien-être de ses habitants (supérette, salle des fêtes, poursuite des aménagements etc, etc...) mais j'espère que les réalisations des dernières années permettront à Argentré d'entrer avec optimisme et avec de solides atouts dans le 21ème siècle qui va débiter.

DEPARTEMENT de la MAYENNE



Mairie d'Argentré

☎ 02 43 37 30 21



## • Séance du 6 décembre 1999 •

### Collecte sélective - Convention avec Bonchamp

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de reconduire la convention avec la ville de Bonchamp-les-Laval, mandatant celle-ci aux fins de signer, exécuter et gérer en son nom et pour son compte le nouveau contrat programme de durée, barème C, avec Eco-Emballages, et autorise le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant.

### Indemnité de conseil au receveur municipal

Comme chaque année, il est proposé au conseil municipal de reconduire pour 1999 l'indemnité de conseil au receveur municipal.

### Lotissement «Le Haut des Faluères» 2ème tranche - Prix de vente

Le conseil municipal décide de demander l'autorisation de modifier l'arrêté de lotir, au prix de 190 F HT le m<sup>2</sup> pour les 2ème et 3ème tranches, étant entendu que les personnes ayant pris une option avant ce jour et qui signeront un compromis de vente avant le 1er janvier 2000, bénéficieront de l'ancien prix à 175 F HT le m<sup>2</sup>, d'autoriser le Maire à lancer l'appel d'offres de la 2ème tranche, à signer le marché et toutes les pièces relatives à ces travaux.



### Subvention classe de neige Ecole Cousteau

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention pour la classe de neige de l'école Cousteau.

### Mise en place d'un emprunt Préfinancement «Les Terrasses»

Afin d'assurer le préfinancement du lotissement des Terrasses, le conseil municipal décide d'annuler la ligne de crédit, autorise la commune à mettre en place un emprunt de 1 300 000 F sur deux ans et autorise le Maire à signer le contrat correspondant ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

### Transfert de propriété du Centre de Secours à la CCPL

Le conseil municipal décide de procéder au transfert gratuit des bâtiments du centre de secours (propriété actuelle de la commune) à la Communauté de Communes du Pays de Laval.



## • Séance du 10 janvier 2000 •

### Demande de DGE 2000 - Construction d'une nouvelle école maternelle publique

Le conseil municipal approuve l'avant-projet établi par Monsieur Brisard, architecte, pour la construction d'une nouvelle école maternelle, selon les détails exposés dans le dossier de demande de subvention, et décide de solliciter la subvention susceptible d'être accordée, au titre de la DGE 2000, en complément de la subvention accordée en 1999.

### Traitement des ordures ménagères Avenant à la convention (prix)

Le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 4 à la convention du 23 mars 1994 concernant le traitement des ordures ménagères de la commune d'Argentré.

### S.I.A.E.P. - Avis sur les rapports annuels

Le conseil municipal prend acte des rapports annuels pour 1998 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

### Lotissement «Le Haut des Faluères» - Modification

Le conseil municipal décide de valider les propositions de modification

du lotissement (déplacement du bassin d'orage, création d'une parcelle supplémentaire et augmentation de l'accès et de la zone de stationnement de la parcelle n° 21) et d'autoriser le Maire à demander la modification du lotissement du «Haut des Faluères» et à signer toutes pièces s'y rapportant.

### Décision modificative n° 10-99

Concernant le dégrèvement aux jeunes agriculteurs pour l'année 1999, aucune somme n'ayant été prévue au budget primitif 1999. Le conseil municipal décide de prendre une décision modificative pour éviter un dépassement de crédit, en dépenses de fonctionnement.

## • Séance du 7 février 2000 •

### Lotissement «Les Terrasses» Prix de vente pour deux parcelles contiguës

Le conseil municipal décide de vendre deux parcelles contiguës, au prix de 190,00 F HT le m<sup>2</sup>, au lieu de 230,00 F HT le m<sup>2</sup>, la commune n'ayant pas à construire de mur mitoyen entre les deux parcelles et n'ayant plus qu'une entrée à aménager.

### Achat de terrains

En vue de la constitution d'une réserve foncière, et vu l'intérêt majeur de cette acquisition, le conseil municipal décide d'approuver l'achat des terrains, en passant outre l'avis des domaines, et d'autoriser le Maire à signer les actes relatifs à cet achat.

### Tarifs communaux 2000

Le conseil municipal décide d'approuver les propositions de tarifs des services municipaux et de les rendre applicables à compter du 1er mars 2000.

### Contrat de ville de la Communauté de Communes

Après avoir détaillé les objectifs, les organes de travail et les modalités financières, le conseil municipal décide d'approuver, dans son principe, le contrat de base, sachant que la commune ne sera engagée financièrement que sur les contrats spécifiques qu'elle pourra signer ultérieurement.

## • Séance du 27 mars 2000 •

### Subventions 2000

Ass. Sportive & Culturelle «Les Dauphins» .....	22 600 F
Ass. Sportive & Culturelle «Cousteau» .....	29 900 F
Atelier Théâtre .....	4 000 F
US Argentré .....	40 000 F
Ass. des Amis de la B.D.P. de la Mayenne .....	1 673 F
ADMR .....	3 000 F
Société de Pêche «La Jouanne» .....	2 000 F
Club du 3ème Age .....	2 000 F
Comice Agricole .....	2 100 F
Fanfare Argentré .....	1 500 F
Familles Rurales (Association Argentré) .....	2 200 F
Familles Rurales (Centre Aéré de juillet) .....	16 000 F
AGORA .....	6 500 F
Association Animation Argentré .....	30 000 F
La Prévention Routière .....	500 F
Féd. Départ. Group. Protection des cultures .....	1 430 F
Comité de Jumelage .....	10 000 F
CAUE de la Mayenne .....	1 200 F
UDAF de la Mayenne .....	1 500 F
Classe de découverte JY Cousteau .....	8 448 F
SPA .....	1 200 F



APAJH .....	215 F
ASAD .....	400 F
Actions Humanitaires .....	5 000 F
Autres subventions non affectées .....	10 000 F
Foyer des Jeunes .....	3 000 F
AMF 53 .....	2 350 F
AFCCRE .....	1 253 F
Reversement «Contrat Educatif Local» .....	15 000 F
<b>TOTAL :</b>	<b>224 969 F</b>

## Vote des taux d'imposition 2000

Le conseil municipal décide de reconduire les taux d'imposition de 1999 pour 2000 et d'inscrire au compte 7311 le produit fiscal attendu.

## Vote de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères 2000

Le conseil municipal décide de porter à 540 000 F le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à recouvrer en 2000 et de charger le Maire de la transmission de la décision à la Directions des services fiscaux de la Mayenne, afin d'en assurer le recouvrement.

## Surveillant de baignade - Demande de subvention

Le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à effectuer une demande de subvention à la D.D.J.S. concernant le surveillant de baignade qui sera recruté pour les mois de juillet et août 2000, pour la surveillance du plan d'eau d'Argentré, et de signer tous documents s'y rapportant.

## Résultat d'appel d'offres

### Avenants pour les vestiaires de football

Le conseil municipal décide d'approuver les avenants présentés par les entreprises, ainsi que l'avenant n° 3 au planning, pour lesquels la commission d'appel d'offres a émis un avis favorable.

## «Les Terrasses» - Modificatif du lotissement

La Société Anonyme d'H.L.M. de Laval devant construire des logements sur le lot n° 1, Le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à modifier le règlement du lotissement des Terrasses, pour que le lot n°1 soit divisible (en 4 plus la voirie), et de signer tous documents s'y rapportant.

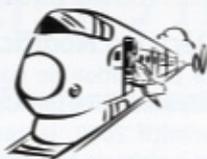
## Cimetière

Le conseil municipal décide d'engager la procédure légale visant à reprendre les concessions abandonnées.

## • Séance du 2 mai 2000 •

## Projet de ligne TGV Bretagne - Pays de Loire Avis du conseil municipal

Le conseil municipal rappelle et maintient la position qu'il avait prise, dans la délibération en date du 15 septembre 1997, à savoir que soit étudiée en priorité la possibilité de faisabilité d'un TGV pendulaire. Toutefois, si une ligne nouvelle devait être construite, le conseil municipal insiste sur la nécessité impérieuse de connaître très rapidement un fuseau restreint, au maximum de 300 mètres de largeur, même si la nouvelle ligne ne devait pas être réalisée à court terme, afin de libérer les mutations foncières stoppées aujourd'hui et de ne pas laisser les gens dans l'expectative. De plus, ce fuseau représentera la délimitation des parcelles dont les propriétaires se verront proposer l'achat de leurs terrains par la société des Réseaux Ferrés de France.



## Prix des terrains - «Le Haut des Faluères» - 1<sup>ère</sup> Tranche

Lors de la réunion du conseil municipal du 1er février 1999, il avait été décidé d'appliquer le prix de vente TTC à 210,00 F le m<sup>2</sup> pour les terrains

de la première tranche du lotissement «Le Haut des Faluères». Suite au décret ministériel n° 99-355 du 3 mai 1999, lors de la réunion du 7 juin 1999, il avait été décidé d'opter pour l'application de la TVA pour la vente des terrains de la 1<sup>ère</sup> tranche de ce lotissement.

A ce jour, compte tenu des précisions apportées depuis, concernant le régime applicable pour la TVA, ainsi que de la réduction du taux à 19,6%, décidée à partir du 1er avril 2000, le conseil municipal décide d'appliquer le prix de vente HT à 175,00 F le m<sup>2</sup> pour les lots restants de la première tranche du lotissement.

## Indemnité de gardiennage des églises communales

Le conseil municipal approuve la reconduction de l'indemnité de gardiennage pour l'année 2000.

## • Séance du 5 juin 2000 •

## Tempête de fin 1999

### Demande de subvention exceptionnelle

Le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à solliciter une subvention exceptionnelle pour la réparation des dégâts causés par la tempête de fin décembre 1999 et à signer toutes pièces correspondantes.

## Achat de Terrains

Vu l'intérêt l'acquisition des terrains des consorts Maline, le conseil municipal décide d'approuver l'achat de terrains, en passant outre l'avis des domaines, et d'autoriser le Maire à signer les actes correspondants ainsi que toutes pièces s'y rapportant pour la somme globale de 200 000 F pour 16 208 m<sup>2</sup>.

## Décision Modificative n° 01.00

Dans le budget primitif 2000, un montant avait été prévu pour la mise aux normes des équipements basket-ball. Il s'avère que, pour des raisons de sécurité, des achats supplémentaires sont nécessaires, notamment des buts muraux, des protections de buts et des combinés mini-basket solitaires des panneaux. Cela engendre un coût supplémentaire. Le conseil municipal décide de prendre la décision modificative correspondante.

## SIVU Musique et Danse

### Modification du nom - Avis

Le conseil municipal émet un avis favorable sur le changement de nom du SIVU par Ecole Intercommunale de musique et de danse «Maurice Ravel».



## «Le Haut des Faluères» - Certificat de viabilité

Le conseil municipal demande un certificat de viabilité, pour le lotissement «Le Haut des Faluères», 2<sup>ème</sup> tranche, et s'engage à terminer les travaux de 2<sup>ème</sup> phase dans les délais réglementaires.

## «Les Terrasses» - Prix de vente du lot n° 2

Le conseil municipal décide de vendre le lot n° 2 du lotissement «Les Terrasses», au prix de 200 000,00 F HT, pour y construire 4 logements, conformément à l'avis des Domaines en date du 5 juin 2000, et d'autoriser le Maire à signer les actes relatifs à la vente de ce terrain, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

## • Séance du 28 juin 2000 •

## Compte de gestion 1999 - Approbation

Le conseil municipal décide - de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 1999, y compris celles relatives à la journée complémentaire, - de statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 1999 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, - d'approuver le Compte de Gestion



pour l'exercice 1999, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelant ni observation, ni réserve de sa part, - et de le déclarer conforme au compte administratif 1999.

## Compte Administratif 1999 - Adoption

Le conseil municipal, délibérant sur le Compte Administratif 1999, dressé par M. Descottes, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif. Le Maire, s'étant retiré, le conseil municipal arrête les résultats définis et adopte le compte administratif de l'exercice 1999.

## • Séance du 3 juillet 2000 •

### Cantine Scolaire / Garderie - Tarifs 2000-2001

Le conseil municipal décide d'appliquer, à compter du 01-09-2000, une augmentation sur les tarifs des repas préparés pour les enfants, par le restaurant scolaire, et sur les tarifs de la garderie. L'arrêté ministériel n'étant pas encore paru, il est décidé que cette augmentation sera égale au taux maximum qui sera indiqué lors de sa parution.

### Décision Modificative n° 02.00

La commune a été dans l'obligation de faire effectuer une mission acoustique de la salle des fêtes. Lors de l'élaboration du budget primitif 2000, cette dépenses n'avait pas été prise en compte et le conseil municipal décide d'inscrire le montant nécessaire au budget 2000, sous forme de décision modificative.

### Décision Modificative n° 03.00

Dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, une mission de sécurité avait été effectuée. Lors de l'élaboration du budget primitif 2000, cette dépense n'avait pas été prise en compte et le conseil municipal décide d'inscrire le montant nécessaire au budget 2000, sous forme de décision modificative.

### Décision Modificative n° 04.00

Suite à la panne du taille-haie, nous avons été obligés d'en acheter un nouveau. Il s'agit d'une dépense imprévue et le conseil municipal décide d'inscrire le montant nécessaire au budget 2000, sous forme de décision modificative.

### Décision Modificative n° 05.00

Suite à la panne de la pompe à eau d'arrosage, nous avons été obligés d'en acheter une nouvelle. Il s'agit d'une dépense imprévue et le conseil municipal décide d'inscrire le montant nécessaire au budget 2000, sous forme de décision modificative.

### Décision Modificative n° 06.00

Les sols de l'école Cousteau doivent être remis en état. Il s'agit d'une dépense imprévue et le conseil municipal décide d'inscrire le montant nécessaire au budget 2000, sous forme de décision modificative.

### Appel d'offres nouvelle école maternelle - Résultats

Au cours de la réunion de la commission d'appel d'offres du 3 juillet 2000, les entreprises et les montants hors taxes retenus pour la construction de la nouvelle école maternelle sont :

lot 1	Gros œuvre - Ent. LEDAUPHIN	399 604,02
lot 2	Charpente - Ent. COURCELLE	353 498,21
lot 3	Couverture - Bardage métallique - Ent. CHABRUN	362 531,18
lot 4	Menuiseries extérieures aluminium - Ent. GUYON	148 585,00
lot 5	Menuiseries intérieures - Ent. VEILLÉ	143 265,50
lot 6	Cloisons sèches, plafonds - Ent. PLAFITECH	155 922,00
lot 7	Electricité - Chauffage - Ent. ISOLEC	402 057,35

lot 8	Plomberie - Ent. CORTES	116 895,86
lots 9-10	Sols collés - Peinture - Revêtement muraux - Ent. LUCAS	219 754,21
lot 11	Terrassements - VRD - Ent. CHAPON SA	247 755,00
		<b>TOTAL HT 2 549 868,33</b>

Le conseil municipal décide d'approuver ce choix et d'autoriser le Maire à signer les marchés des entrepreneurs retenus.

## • Séance du 4 septembre 2000 •

### Achat de Terrains

L'avis du service des Domaines n'étant pas nécessaire, le conseil municipal décide d'approuver l'achat des terrains de Mme Gaudin, les frais d'acte étant à la charge de la commune, et d'autoriser le Maire à signer les actes relatifs à cet achat au prix de 90 000 F pour 5 843 m<sup>2</sup>.

### Entrée du lotissement «Le Haut des Faluères» Aménagement de sécurité

Le conseil municipal décide - de réaliser un aménagement de sécurité, - de solliciter l'autorisation du Conseil Général pour intervenir sur le domaine public départemental (RD 32), - et d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Département ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

### «Le Haut des Faluères» - Modificatif

Le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à modifier le règlement du lotissement «Le Haut des Faluères», pour que la SHON soit de 44%, et de signer tous documents s'y rapportant.

### «Les Terrasses» - Vente du lot n°1

Le conseil municipal décide de céder le lot n°1 du lotissement «Les Terrasses» (parcelles cadastrées section E n° 1969 et n° 1972) à la S.A. d'H.L.M. de Laval, à titre gratuit, pour y construire 4 pavillons locatifs, les frais notariés étant pris en charge par l'acquéreur, et d'autoriser le Maire à signer les actes relatifs à la vente de ce lot, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

### Transport des enfants de la garderie à l'école

Le conseil municipal décide d'approuver la proposition de transport des enfants et d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce s'y rapportant.



### Décision Modificative n° 07.00 bis

Suite à la tempête de fin 1999, le grillage du terrain de tennis a été endommagé. La dépense relative aux réparations n'ayant pas été prévue dans le budget primitif 2000, le conseil municipal décide d'inscrire le montant nécessaire au budget 2000, sous forme de décision modificative.

### Décision Modificative n° 08.00

La proposition de transport des enfants ayant été approuvée, et la dépense correspondante n'ayant pas été prévue dans le budget primitif 2000, le conseil municipal décide d'inscrire le montant nécessaire au budget 2000, sous forme de décision modificative.

### Budget «Les Terrasses»

#### Remboursement de mandats de 1999

Le conseil municipal autorise le Maire à demander le remboursement de deux mandats et de les encaisser, sur le budget du lotissement «Les Terrasses», en recette de fonctionnement.

### Travaux au plan d'eau - Remboursement au Bi-cross

S'agissant de travaux effectués sur un terrain appartenant à la commune, le conseil municipal décide de rembourser la facture au bi-cross.





• **Séance du 2 octobre 2000** •

**Extension des compétences communautaires à effet du 1er janvier 2001 - Adoption**

Lors de sa séance, en date du 7 juillet 2000, le Conseil Communautaire de la C.C.P.L. a adopté, dans la perspective d'une transformation en Communauté d'Agglomération, le projet d'extension des compétences communautaires à effet du 1er janvier 2001. Le conseil municipal émet un avis favorable sur ce projet d'extension des compétences communautaires à effet du 1er janvier 2001.

**Décision Modificative n° 09.00**

Suite à des dégradations, nous sommes dans l'obligation de changer une armoire électrique de l'éclairage public. Cette dépense n'ayant pas été prévue dans le cadre du budget primitif 2000, le conseil municipal décide d'inscrire le montant nécessaire au budget 2000, sous forme de décision modificative.

**Décision Modificative n° 10.00**

Les travaux de création d'un 3ème terrain de football, aux Marzelles, n'ayant pas été prévus dans le cadre du budget primitif 2000, le conseil municipal décide d'inscrire le montant nécessaire au budget 2000, sous forme de décision modificative.

**Affectation de subvention - Projet APIPE**

Le conseil municipal affecte une somme de la ligne budgétaire «autres subventions non affectées» à la ligne budgétaire «association sportive et culturelle les Dauphins», à titre de participation au projet APIPE.

**Périmètre retenu pour les demandes de subvention au titre de la rénovation de façades d'immeubles et vitrines**

La rénovation des façades d'immeubles et vitrines doit avoir lieu en centre bourg ancien, et il est nécessaire de délimiter le périmètre correspondant. Le conseil municipal délimite le centre bourg ancien de la manière suivante : on prend la zone UA du P.O.S. à laquelle on ajoute : - route de Louvigné, jusqu'en face de la salle des fêtes - le Fourneau - le Pavillon.

**Travaux de gros entretien à «La Carie»  
Convention avec la CCPL**

Il est envisagé la réalisation de travaux de gros entretien sur les voiries de la zone artisanale de «La Carie 1» à Argentré. Le conseil

municipal accepte de donner mandat à la CCPL pour faire réaliser ces travaux de gros entretien et autorise le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

**«Le Haut des Faluères» 3ème Tranche  
Lancement de l'appel d'offres**

Le conseil municipal autorise le Maire à lancer l'appel d'offres de la 3ème tranche, à signer la marché et toutes les pièces relatives à ces travaux, ainsi qu'à signer les actes relatifs aux achats de terrains.

**Décision Modificative n° 11.00**

Lors de l'élaboration du budget primitif 2000, il avait été prévu d'acheter une cellule de refroidissement pour la cantine. Il s'avère que la précision du coût a été sous-estimée. Il a donc été décidé de différer cette dépense au prochain exercice. Par contre, pour éviter des problèmes de différences de températures à l'intérieur de la réserve de la cantine, une ventilation efficace doit être installée. Le conseil municipal décide de transférer les crédits non utilisés pour la cellule afin de procéder à l'installation de la ventilation, sous forme de décision modificative.

**Emploi jeune animateur culturel - Projet lecture**

Après présentation du projet de cahier des charges pour l'emploi-jeune «Animateur culturel, projet lecture», notamment le mode de financement, le conseil municipal approuve la création de cet emploi-jeune et autorise le Maire à déposer la demande correspondante ainsi qu'à signer tous documents s'y rapportant.

**Construction école maternelle - Avenant n°1 - Lot n°1**

Lors des travaux de terrassement, pour la construction de la nouvelle école maternelle à Argentré, la présence de roche dans le sol a occasionné des travaux de terrassement supplémentaires. Afin d'effectuer ces travaux, un avenant n°1 au marché est proposé, pour le lot n°1, gros œuvre. Le conseil municipal approuve cet avenant n°1 au marché et autorise le Maire à le signer, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

**«Le Haut des Faluères»**

Suite à des terrassements, la parcelle n°14 du lotissement «Le Haut des Faluères», a vu sa surface augmenter de 49 m<sup>2</sup> (remblai). Les acquéreurs ayant signé le compromis de vente avant, il s'avère qu'au jour de la signature de l'acte, la différence de surface pose problème et le conseil municipal décide de leur accorder la moitié du prix de vente, pour les 49 m<sup>2</sup> supplémentaires.



**informations municipales**

**Réfection de chemins ruraux  
et curage de fossés**

La somme inscrite au budget pour les chemins ruraux concerne le rechargement des chemins de Grand Grenusse, du Domaine et de la Grande Paurmardière, ainsi que le curage de fossés sur 5 km environ.



**Environnement**

Mise en place de 6 nouveaux points de collecte en campagne pour la fin de l'année 2000. «La Carie», «La Choletière», «La Brosse», «La Verrerie de Jaillé», «La Houssaye», «Les Mézières des Landes».

Il est rappelé que les conteneurs en campagne sont réservés exclusivement pour les déchets ménagers. Pour les gros encombrants de toute nature (bâches, ferrailles, appareils ménagers, végétaux, etc...) les déposer à la déchetterie (Chemin du Rocher).

**HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE - CHEMIN DU ROCHER**

**HORAIRES  
D'ÉTÉ**

Lundi : 11h-12h  
Mercredi : 17h-19h30  
Samedi : 14h-18h

**HORAIRES  
D'HIVER**  
du 01.10 au 01.04

Lundi : 11h-12h  
Samedi : 14h-17h



# point sur le projet d'une supérette



Lors d'une enquête au sein de la population, réalisée par des étudiants en 1996, le besoin d'une supérette était classé prioritaire par un Argentréen sur deux.

Les différentes réflexions, alors tant auprès des professionnels, du commerce alimentaire que de la Chambre de Commerce, concluaient à un besoin limité dans ce domaine et surtout un marché potentiel insuffisant, compte tenu de la présence, à 10 km, d'un Leclerc. Les chiffres avancés tournaient autour de 200 à 300 m<sup>2</sup> de surface de vente maximum, avec un chiffre d'affaires annuel de 5 à 6 MF.

Lors de l'étude du lotissement des Grandes Marzelles, il avait été décidé d'acquérir les terrains situés à l'entrée du lotissement, derrière la Mairie, soit environ 4500 m<sup>2</sup>, et les réserver à une supérette. Cet emplacement présente l'avantage d'être situé à proximité immédiate de la place de l'église et de la route de Laval, la plus circulée d'Argentré.

Souhaitant travailler en collaboration avec les commerçants locaux, un projet d'implantation d'une surface de vente de 300 à 400 m<sup>2</sup>, sans station essence, a été étudié avec M. Rousseau et l'enseigne coccinelle. La fermeture du magasin cet été a tout remis en cause.

Des contacts ont été pris alors avec Système U dont l'option est fondamentalement différente ; leur projet consiste à créer une surface de vente de 600 m<sup>2</sup> sur un terrain de 6000 m<sup>2</sup>, si possible extensible ; cela remet à priori en cause l'implantation derrière la mairie. (Pour mémoire, Ecomarché à Bonchamp a environ 800 m<sup>2</sup> de surface de vente).

Lors de la séance du 2 octobre dernier, le conseil municipal a opté pour l'étude de cette solution, considérant qu'elle contribuerait à un meilleur développement à terme d'Argentré. Il a alors été décidé d'étudier une implantation à la sortie de l'agglomération, en direction de Laval, sachant que les prescriptions contenues dans l'arrêté préfectoral du 12 mai 1997, instituant un périmètre de protection du captage de Montroux (voir carte ci-contre) et notamment l'interdiction de créer des dépôts d'hydrocarbures et de déboiser, seraient difficile à contourner.

Par ailleurs, il convenait de vérifier la faisabilité par rapport :

- \* à l'accès : comment l'assurer en toute sécurité depuis la route de Laval, compte tenu du profil de celle-ci ?
- \* à l'intégration dans l'environnement : comment éviter une construction visuellement trop agressive ?
- \* à la constructibilité des terrains : obligation de modifier le POS (plan d'occupation des sols) sur lequel les terrains sont actuellement inconstructibles.

Très rapidement, est apparue l'impossibilité de déroger aux prescriptions contenues dans l'arrêté préfectoral susvisé, rendant en conséquence l'implantation impossible.

Il convient sans doute de rappeler ici l'importance du captage de Montroux :

- son prélèvement annuel est de plus de 600 000 m<sup>3</sup>,
- il satisfait aux 2/3 des besoins de la population des sept communes du syndicat d'eau d'Argentré Sud (11700 habitants), 1/3 restant provient de la rivière La Mayenne et alimente en partie la commune de Bonchamp.

Nous continuons maintenant à rechercher des solutions en travaillant avec les enseignes commerciales et M. Guittot, urbaniste. Des orientations se dessinent mais les nombreux obstacles précédents rendent extrêmement prudents.

\* Implantation derrière la mairie : 300 à 400 m<sup>2</sup> de surface de vente, sauf à trouver des solutions pour agrandir l'espace (démolition de l'ancienne école ? du préau ? du bâtiment préfabriqué ?) Une implantation à cet endroit se ferait sans station essence.

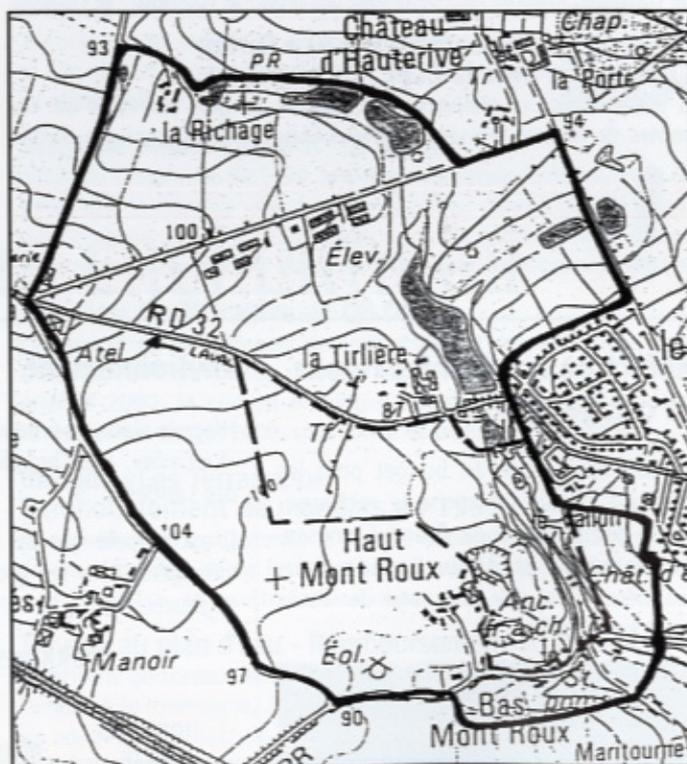
\* Implantation à la Carie, d'une surface de 600 m<sup>2</sup> de surface de vente, avec station essence :

- quel service sera apporté à la population d'Argentré ?
- difficile de trouver un lien avec le bourg d'Argentré ?
- quel impact sur le commerce local et le développement futur ?
- quels aménagements routiers nécessaires et possibles pour y accéder ?

\* D'autres emplacements sont à l'étude.

L'absence de commerce alimentaire adapté à la taille de la commune est préjudiciable à son développement et nous recherchons toutes les solutions possibles. Néanmoins, il est important de rappeler que nous ne maîtrisons pas tous, loin de là.

**Nous ne pouvons que proposer des terrains d'implantation, mais seuls les professionnels du commerce décident, en fonction de leur propre intérêt, et une certitude, présente depuis longtemps, limite largement les solutions : les enseignes étudient les projets à la seule condition qu'ils soient situés sur l'axe routier partant de la place de l'église, en direction de Laval.**





## Généralités

Dans le cadre de la loi du 12.07.99 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, et près de 40 ans après la naissance du District et 7 ans après la création de la Communauté de Communes du Pays de Laval, une nouvelle étape de la conception intercommunale s'engage avec la création de la communauté d'agglomération de Laval, dont la charte communautaire a été approuvée par le Conseil communautaire du 27 octobre 2000.

Cette transformation de la Communauté de Communes en communauté d'agglomération prendra effet le 1er janvier 2001. Elle s'accompagne d'une extension des compétences communautaires et de nouveaux moyens financiers puisque l'Etat bonifie la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 7 MF à 20 MF, 13 MF de moyens supplémentaires.

## Fonctionnement

Composée de 20 communes, la communauté d'agglomération est administrée par un conseil communautaire composé de 85 délégués désignés par les communes membres (2 membres au moins et 30 au plus par commune).

Communes	Population	Nbre de délégués
Ahuillé	1408	2
Argentré	2389	3
Bonchamp	4 942	5
Châlons-du-Maine	437	2
Changé	5 089	6
La Chapelle-Anthénaise	681	2
Entrammes	1 893	2
Forcé	910	2
Laval	54 379	30
L'Huisserie	3 676	4
Louverné	2 985	3
Louvigné	681	2
Montflours	206	2
Montigné-le-Brillant	1 116	2
Nuillé/Vicoïn	1 070	2
Parné/Roc	960	2
Saint-Berthevin	7 072	8
St-Germain-le-Fouilloux	690	2
St-Jean/Mayenne	1 219	2
Soulgé/Quette	988	2
<b>TOTAL</b>	<b>92 791</b>	<b>85</b>

Le Conseil communautaire élit parmi ses membres un bureau, composé actuellement de 26 membres (7 pour Laval et 1 pour chaque commune).

Par ailleurs, un certain nombre de commissions sont constituées pour permettre l'étude des différents dossiers (commissions économiques, finances, habitat, enseignement supérieur,...).

## Compétences

On distingue 3 types de compétences.

### COMPÉTENCES DE PLEIN DROIT

Tout ce qui concerne le développement économique avec notamment les zones d'activités, les aides directes et indirectes définies par la loi, les actions de promotion et d'animation liées à l'activité économique et, une particularité héritée du District, l'abattoir public.

- L'aménagement de l'espace communautaire avec en premier lieu l'élaboration et le suivi du schéma directeur. Il faut souligner que la nouvelle communauté d'agglomération a maintenant la compétence transports urbains.
- L'équilibre social de l'habitat autrement dit la politique du logement social à l'aide du Programme Social de l'Habitat (PLH).
- La politique de la ville avec les dispositifs contractuels (contrat Etat-ville) de prévention de la délinquance et d'insertion économique et sociale.

### COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Voiries d'intérêt communautaire (rocares, pistes cyclables...)
- Protection et mise en valeur de l'environnement avec notamment la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.
- Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Actuellement, cette compétence se limite à des participations dans le golf, à la maison des sports et au CREFJS (ex CREPS). Mais, nul doute que la liste s'allongera en 2001 avec notamment le football professionnel (Stade Francis le Basser, centre de formation, subvention), la piscine St-Nicolas, l'Aquabulle, le théâtre de Laval, le niveau 3 de l'école de musique de Laval.

### COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Formation et apprentissage.
- Tourisme (futur centre d'hébergement et de loisirs de plein air).
- Espaces verts d'intérêt communautaire (chemins de randonnée hors entretien courants,...).
- Nouvelles techniques de l'Information et de la communication (Ingénierie, réseau câblé haut débit...).
- Foireil de Laval.
- Incendie et secours.
- Enseignement Supérieur. C'est une compétence importante portée par la Communauté d'Agglomération qui consacre une partie importante de son budget à l'enseignement supérieur qui compte plus de 3000 étudiants sur Laval. La réalisation phare a été l'Ecole Supérieure d'Informatique Electronique et Automatique (ESIEA) implantée sur le campus universitaire près de l'IUT.
- Gens du Voyage (structures d'accueil).

## Moyens Financiers

**Budget prévisionnel 2001**  
Investissement : il est prévu environ 86 MF de dépenses.

### Fonctionnement :

➤ 330 MF de recettes dont 40 MF de taxe professionnelle avec un taux unifié sur les 20 communes (13,90%).

A compter de 2001, l'Etat versera une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 20 MF

en progression de 13 MF suite à la transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération.

➤ Une grande partie de ces recettes, 117 MF, est reversée aux communes pour compenser les effets des transferts de compétences dont notamment l'abandon de la taxe professionnelle.

➤ La nouvelle communauté d'agglomération a modifié les

règles de versement de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) en se basant d'une part sur la population des communes (pondérée de charges de centralité) et d'autre part sur la richesse financière des communes. Cela montre un véritable esprit de solidarité.

C'est ainsi que 17 communes verront leurs dotations progresser globalement de 10 MF et 3 (Changé, Laval et St-Berthevin) diminuer de 1,4 MF.

## Conclusion

La Mayenne a bien compris l'intérêt de la coopération intercommunale et particulièrement les 20 communes de l'agglomération lavalloise, la taxe professionnelle unifiée et l'esprit de solidarité en sont la preuve.

Certes, il n'est pas toujours facile pour les délégués, de faire la part des choses entre l'intérêt communautaire et l'intérêt communal et il est nécessaire de trouver le bon compromis ; mais cette mise en commun de moyens permet un bien meilleur développement de l'agglomération et donc un meilleur service et une meilleure qualité de vie pour nos concitoyens.

## J'AI 15 ANS, PUIS-JE CONDUIRE UN CYCLOMOTEUR ?

Oui, à condition que tu sois titulaire du brevet de sécurité routière.

En effet, tout conducteur de cyclomoteur doit être âgé d'au moins 14 ans et être titulaire du brevet de sécurité routière s'il n'a pas atteint l'âge de 16 ans. Ce brevet doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle. En cas de non présentation, le conducteur dispose d'un délai de cinq jours pour justifier de la possession de ce document. L'attestation scolaire de premier niveau tiendra lieu de brevet de sécurité routière jusqu'à une date qui sera fixée par arrêté du ministre chargé des transports. Le brevet de sécurité routière est délivré aux titulaires de l'attestation

scolaire de sécurité routière de premier niveau relatif à l'enseignement des règles de sécurité routière et ayant suivi une formation pratique organisée par une personne physique ou morale agréée par le Préfet. En cas de perte ou de vol du BSR, la déclaration de perte ou de vol en tient lieu pendant un délai de deux mois ou plus. (Art. R.200-1 et R.241-4 du Code de la Route).

**ET N'OUBLIES PAS DE METTRE TON CASQUE, EN LE FIXANT CORRECTEMENT.** Non seulement parce que c'est obligatoire, mais surtout parce que pour le cyclomotoriste, en cas d'accident corporel, le casque divise par 2 en rase campagne et par 2,5 en agglomération le risque d'être tué. N'oublies pas que tu n'es pas seul sur la route...**POUR ÉVITER...**

**JE METS TOUTES LES CHANCES DE MON COTÉ, J'ATTACHE MON CASQUE ET JE RESPECTE LE CODE DE LA ROUTE.**



auto-testez-vous ? quel type d'automobiliste êtes-vous ?

## arrêtons le massacre ?



C'est souvent notre perception des dangers qui détermine notre comportement de conducteur.

Mais que savons-nous vraiment des risques de la circulation ?

Faites le point sur vos propres idées et connaissances en entourant les affirmations que vous estimez vraies ou fausses.

- |  |      |      |
|--|------|------|
| 1. Respectes les limitations de vitesse, c'est souvent rouler trop vite.   | Vrai | Faux |
| 2. C'est lorsqu'ils sont passagers de voiture que les enfants sont le plus souvent victimes d'accidents de la route. | Vrai | Faux |
| 3. Les pneus sous-gonflés éclatent plus fréquemment que les pneus sur-gonflés.                                       | Vrai | Faux |
| 4. Circuler la nuit est plus dangereux que le jour.  | Vrai | Faux |
| 5. Toutes les voitures modernes, grosses ou petites, ont des distances de freinage quasi identiques.                 | Vrai | Faux |
| 6. En voiture, il est impossible de réagir instantanément.   | Vrai | Faux |
| 7. Même en-dessous du seuil légal d'alcoolémie (0,5 g/l), l'alcool modifie les capacités de conduite.                | Vrai | Faux |
| 8. La plupart des accidents arrivent sur des routes droites, bien aménagées et au revêtement en bon état.            | Vrai | Faux |
| 9. C'est entre 2 et 5 heures du matin que l'on risque le plus de s'endormir au volant.                               | Vrai | Faux |
| 10. Par temps de pluie, les distances de freinage sont multipliées par deux.   | Vrai | Faux |

Et oui, toutes ces affirmations sont vraies !!





Cette année scolaire est la dernière passée dans les locaux actuels. La construction de l'école maternelle avance et les enfants suivent avec assiduité le déroulement des travaux.

La pose de la première pierre en présence de Monsieur Le Maire et quelques conseillers a séduit les élèves de grande section. Bien que cette année



soit la dernière rue de la Vallée, les projets et les animations ne manquent pas. Les enfants ont déjà assisté au spectacle «Au Pays des croqueurs de cadeaux», spectacle de grande qualité avec des sculptures en ballons de baudruce et de la magie, et profiteront de deux autres spectacles au cours du 2ème et 3ème trimestre.

L'intervention de JY Chaumont (conseiller pédagogique en éducation musicale) permet de découvrir la musique sous différentes formes, toutes les classes y participent, même les enfants nés en 1998.

Le projet sciences et technologie, thème du projet d'école prend forme et les élèves se transforment en électricien, découvrent et observent les effets de la lumière et les premières notions de magnétisme.

La section des grands profite des compétences de la conseillère en arts plastiques pour devenir artistes et réaliser des œuvres artistiques. Ils participeront de nouveau à une classe de découverte au cours du mois de mars, moment important de l'année où les enfants quittent le cocon familial.

Les autres classes envisagent une sortie pédagogique au cours de l'année.

Les élèves de la classe des grands ont inauguré l'Aquabulle avant les vacances de La Toussaint et en profiteront pendant 6 séances.

Le site internet se met en place petit à petit.

Cette année encore, le Père Noël s'arrêtera à l'école pour la plus grande joie des enfants et la fête de Noël clôturera ce premier trimestre.

L'équipe remercie la municipalité et l'Amicale Laïque pour leur contribution matérielle et financière, les parents et tous les partenaires de l'école publique qui participent à la vie de l'école.



*Les enfants, les enseignantes  
et le personnel de l'école vous souhaitent  
de bonnes fêtes de fin d'année  
et tous leurs meilleurs vœux pour 2001.*



concours  
**des maisons fleuries**



Voici le classement des premiers prix; dans chaque catégorie :

❖ **1ère Catégorie : maisons avec jardins**

Hors concours : M. Mme JUDON - 6, rue du Bocages  
1er prix : M. Mme PAUMARD - 9, rue du Bocage  
2ème prix : M. Mme GUILMEAU - 10, rue des Roitelets

❖ **2ème catégorie : Décor floral voie publique**

Hors concours : Mme DOUXAMI - 4, rue de Bel Air  
1er prix : M. Mme MARTEAU - Le Palis  
2ème prix : M. Mme TROHEL - 14, rue des Fauvettes

❖ **3ème Catégorie : balcons et terrasses**

Hors concours : M. Mme PLEVIN - 2, rue des Mésanges  
1er prix : Mme LELIEVRE - 6, rue des Fauvettes  
2ème prix : M. Mme DUPUIS - 13, rue du Maine

❖ **4ème Catégorie : fenêtres et murs**

1er prix : M. Mme TRIQUET - 10, rue des Sports  
2ème prix : Mme GARRY Camille - La Promenade

❖ **5ème Catégorie : immeubles collectifs**

1er prix : Gendarmerie - 41, rue des Sports

❖ **6ème Catégorie : hôtels, restaurants, cafés**

Hors concours : M. Mme RABBÉ - 15, place de l'Église  
1er prix : M. Mme ROBINET - 12 C, place de l'Église  
2ème prix : Mme NEEL - 8, rue du Maine

❖ **7ème Catégorie : autres commerces, artisans**

Hors concours : M. Mme PORTIER-OLIVIER - Chemin des Marzelles  
1er prix : M. Mme GENDRY - 6, rue des Genêts  
2ème prix : M. MARSOLLIER Patrick - 5, rue du Bocage



## Année 2000 : un projet d'école construit autour de 5 valeurs : santé, respect, générosité, rencontre, espérance et de 5 temps forts.

### 21 mars 2000 : les «Relais-Marathons»

Les enfants des écoles catholiques d'Argentré, Bonchamp, Changé, Louverné et Montsûrs s'étaient réunis à l'appel de l'UGSEL.

«Enfants de la terre, courons et partageons !»

Le matin, les petits de maternelle s'étaient retrouvés dans les salles de sport de Bonchamp pour courir, lancer, sauter... Pendant ce temps, les primaires, chacun dans leur école, portaient un regard sur le monde à travers : jeu de piste, randonnée, cuisine, lecture...

A 11h30, petits et grands se rassemblaient autour du Père Segretain pour partager joie et espérance «J'ai fait le rêve d'un monde, monde plus beau à faire ensemble, rêve d'un monde, m o n d e nouveau.»



Après le pique-nique, les plus jeunes retournaient dans leur école pour une sieste bien méritée ; les primaires participaient aux ateliers jeux.

### 14 avril 2000 : «Le Berger de Lumières»

Ce soir-là, devant les rideaux fermés de la salle des Angenaises de Bonchamp, parents et amis ne s'attendaient pas à vivre un moment d'émotion aussi intense...

«Bonsoir à tous, derrière ce rideau, ce sont 300 cœurs d'enfants qui battent très forts ce soir. Depuis presque 4 mois, tous, du plus petit de GS de maternelle au plus grand de CM2, se préparent pour ce moment exceptionnel ; ne faire plus qu'UN dans un grand chœur d'enfants.

Le nouveau millénaire s'ouvre devant nous, que voulons-nous faire ? Nos trois écoles : Nazareth de Bonchamp, Ste-Marie de Louverné, St-Cyr / Ste-Julitte d'Argentré y répondent à leur manière. Riche de nos différences (voix hautes, voix basses, bons ou moins bons, chanteurs, conteurs, percussionnistes), nous désirons vous transmettre notre message de paix pour le 21<sup>e</sup> siècle, le message du Berger des Lumières.

Avec lui, découvrons le bonheur d'ajouter à la beauté du monde.



Lorsque les rideaux se sont ouverts sur ces 300 enfants vêtus de couleurs, silencieux, concentrés, attentifs à leur «Chef», Sandrine Lemaître, beaucoup ont dit en avoir eu les larmes aux yeux. Pendant près de 45 min., les enfants, avec un sérieux d'artistes professionnels, ont transmis leur message. Moment inoubliable pour ces chanteurs en herbe. Moment que l'on désire conserver ; un enregistrement a été réalisé ce soir-là, vous pourrez le télécharger en mp3 sur notre site internet à partir du samedi 21 avril 2001.

Retenez cette date : **SAMEDI 21 AVRIL 2001, de 11h à 13h, Porte Ouverte sur le monde informatique de notre école, ouverture et inauguration de notre site internet.**

### 30 juin 2000 : «Clin d'œil sur Argentré»

Les enfants avaient travaillé sur ce projet pendant toute l'année scolaire : le dernier après-midi de classe avant les vacances, ils investissaient la place de l'église pour ouvrir le regard des passants sur un univers quotidien souvent peu exploré.

Un lieu révélé par de multiples regards. La bouche d'égoût qui offre ses empreintes, la grille de la fenêtre ses motifs pour un bouquet d'été et celles du balcon ses arabesques devenus dentelles. Les serpents ont habité la pergola. Serpent soleil, serpent moustache... Instant suprême, celui d'habiter le bitume libéré, grand toile noire offerte à la couleur au gré de l'imagination débordante des enfants.



Le chemin ne se termine pas là, puisque 12 pages de notre site internet sont consacrés à cette expo et que nous inviterons d'autres enfants à nous envoyer par courrier électronique comment ils «voient» leur village.

### Juillet 2000 : notre école maternelle fait «peau neuve»

Si le gros-œuvre, réfection des façades, était réalisé par une entreprise, beaucoup restait à faire. Du piquetage de la cloison intérieure à la pose d'une contre-cloison, en passant par la peinture, la confection de rideaux, le ménage, le déménagement et le réaménagement... le travail ne manquait pas. Heureusement, les bonnes volontés ne manquaient pas non plus. A toute heure du jour... et de la nuit ! Les ouvriers et les ouvrières œuvraient dans la bonne humeur afin que tout soit prêt pour la rentrée.



Pari tenu puisque, fin juillet, le chantier était pratiquement terminé. Le dernier samedi, tous se retrouvèrent autour d'une table, puis on se souhaita Bonnes Vacances.

### 14 octobre 2000 : notre école se découvre

Dès septembre, nous avons affiché à la mairie l'invitation pour ce matin-là : après les travaux réalisés en juillet, nous avons envie de montrer à tous que notre école est belle. Nous voulions revivre aussi, à travers une exposition photos et la présentation du dossier réalisé, le temps de rencontre et d'échanges que fut l'investissement plastique du centre bourg le 30 juin.

Si notre école a la chance d'être installée dans un cadre agréable, elle doit lutter contre l'inconvénient d'être loin de la rue, loin des regards. Le 30 juin, l'école s'ouvrait sur le village ; le 14 octobre, elle invitait le village à venir vers elle. A la grande joie des enfants, beaucoup sont venus. Notre école reste ouverte, n'hésitez pas à venir la découvrir.



# le club du 3<sup>ème</sup> âge



Cet an 2000 va bientôt se terminer, mais comme les années précédentes, le Club l'a vécu en prenant part au fil des jours à toutes les animations proposées.

Chaque jeudi, belote et scrabble ont des partenaires compétents et joyeux.

Ces messieurs profitent du superbe jeu de boules en rêvant que les jolis petits arbres grossissent rapidement. Le Club a participé aux différentes propositions de la Fédération Départementale ; les résultats ne furent pas très brillants mais, compliments sincères aux courageux candidats.

Notre plus beau souvenir, c'est la présentation des panneaux de rétrospective au Parc des Loges en juin : «Les costumes des Mariés au cours du siècle». Avec émotion, chacun de nous a retrouvé parents, grands-parents, amis qui nous ont quitté, mais ont laissé ce témoignage de la mode de leur temps.

Nous avons apprécié le superbe séjour dans les Alpes de Haute Provence et environs avec un aperçu des sports d'hiver, une journée en montagne. Nous avons longé les gorges du Verdon et navigué sur le Lac de Serre-Pouçon.



Les huit randonnées pédestres nous ont fait découvrir les environs d'Argentré qui se transforment. Quelques escapades en car pour se distraire ou se documenter : le Musée Lactopole, la confection du journal Ouest-France, la petite ville de Sées, sa cathédrale, la fabrique de vêtements, la distillerie..., le zoo de la Flèche.

Les quelques semaines qui restent de cet An 2000 vont nous préparer aux fêtes de famille, aux retrouvailles, et avec courage, nous aborderons peut-être des activités nouvelles pour que les retraités d'Argentré conservent le principal but du Club : «La joie d'être ensemble».

I. Goulay



## ouverture foyer des jeunes

Pour tous renseignements :

Antoine LÉVEILLÉ

«La Grande Morloière» - 53210 Argentré - Tél. 02 43 37 32 54

Après de nombreux travaux, le foyer va bientôt ouvrir ses portes.

Nous remercions la commune, l'emploi jeune, de nombreux jeunes d'Argentré et d'autres communes grâce auxquels nous avons pu réaliser la rénovation complète du foyer.

C'est à partir du 11 décembre 2000 que le foyer ouvrira et que vous pourrez venir vous inscrire pour l'année 2001.

Il sera ouvert pour tous les jeunes à partir de 14 ans et habitant Argentré.

### Composition du bureau

Président : Antoine LEVEILLE

Vice-Président : Steve ROUZIERE

Secrétaire : Cédric BOUVET

Trésorière : Magalie MARTEAU

Secrétaire adjoint : Damien BERNARD

Membres : Romain BREHARD

Mathieu BOUJILLY

Raphaël SEBY

Florian SEBY

Samuel RENAULT

Franck ROUZIERE



## association atelier théâtre

LE THÉÂTRE  
VOUS INTÉRESSE,  
N'HÉSITEZ PAS  
À NOUS REJOINDRE  
L'AN PROCHAIN !  
CONTACTEZ  
MONSIEUR BEAUDET  
AU 02 43 37 21 26.

Siège Social : Mairie - 30, rue du Maine - 53510 ARGENTRÉ

Présidente : Madame DAHAN - 24, rue de Beau Soleil - 53210 ARGENTRÉ - Tél. 02 43 37 37 58

L'atelier théâtre est né d'une proposition émanant du conseil municipal d'enfants, il y a trois ans. Ouvert à tous les gens de 7 à 77 ans, cet atelier est basé sur différents aspects de la «Comédia Dell'arte», expression corporelle, verbale, scénique...

A l'issue de nombreuses séances de travail, sous la houlette d'un professionnel du Théâtre du Tiroir, un spectacle pourra être présenté. Cette année 18 enfants et 10 adultes s'engagent dans une nouvelle aventure.

Vous pourrez vous en rendre compte en venant à Argentré pour une première représentation le Samedi 19 mai 2001. Si vous n'êtes pas disponible ce jour-là, il est envisagé deux autres représentations à Bonchamp et Montsûrs (dates à déterminer).

## BAL : celui du 14 juillet ou celui des Sapeurs Pompiers ? Ni l'un, ni l'autre ! C'est le sigle de nos communes jumelées : Babenhausen-Argentré-Louvigné !

Profitez donc de la tribune qui nous est offerte aujourd'hui pour vous communiquer quelques informations concernant nos activités récentes et futures.

Les 8 & 9 avril 2000, nous avons exporté l'idée du slogan «Goûtez à la Mayenne» à la foire de Babenhausen. Bien que n'ayant pas l'habitude d'acheter sur un stand, nos hôtes allemands ont particulièrement apprécié des produits typiquement mayennais : cidre, fromages, chocolats. Une petite entorse : nous y avions ajouté des vins d'Anjou. Une expérience très enrichissante : la palette des consommateurs est plus vaste que celle que nous rencontrons habituellement au cours de nos échanges et il faut tout le talent des vendeurs improvisés (en l'occurrence Monsieur et Madame Claude Landelle ainsi que Monsieur et Madame Michel Foucault et Gwénaelle Dorgère), surtout quand la langue s'en mêle, pour vanter la qualité de nos produits. Des tableaux de Jacques Blin, artiste argentréen, ajoutaient une touche artistique à ce stand très visité.

Début juin, en raison d'un événement louvignéen très important et prévu de longue date, une faible délégation a participé aux festivités Souabe-Mayenne...

Fin août, ce sont 20 jeunes de Babenhausen que nous avons accueillis pour une semaine. Le programme, entièrement conçu et organisé par les jeunes membres de nos Comités (moins de 25 ans), a été riche et varié : sports, rallye découverte, week-end à Piriac-sur-Mer, barbecue avec les familles d'accueil, soirée disco, et surtout réalisation d'un journal sur le thème «Que pouvons-nous apporter aux comités en tant que jeunes ?», avec présentation de ce journal aux Maires, aux membres du Comité de Jumelage et aux familles. J'aimerais souligner ici que ces jeunes membres sont particulièrement dynamiques, motivés, responsables et que c'est vraiment agréable de les voir œuvrer, s'engager, réussir ! MERCI à toutes et à tous et... continuez !

En octobre, un échange réservé aux membres des Comités et leurs conjoint(e)s a eu lieu dans un gîte à Grancey-le-Château, près de Beaune, à mi-chemin entre Babenhausen et Argentré/Louvigné. Plusieurs objectifs : mieux se connaître entre nous, comment faire progresser ou évoluer nos échanges, comment susciter l'intérêt, poser quelques jalons pour le prochain échange officiel en 2001 à Babenhausen. Nous avons définitivement retenu le week-end du 01 Mai 2001 pour l'échange officiel, c'est-à-dire :

Aller Départ d'Argentré / Louvigné le samedi 28 avril matin.  
Retour Départ de Babenhausen le mardi 01 mai matin.

Nous avons établi un programme provisoire comportant du sport, des visites et surtout la tradition avec la cérémonie de l'Arbre de mai et la danse de mai. L'hébergement est prévu dans des familles d'accueil, comme pour les échanges précédents. Bien entendu, nous vous tiendrons informés et vous invitons à retenir la date de cet échange !

Et puis, les 9 & 10 décembre, rencontre traditionnelle entre pompiers, pour la Sainte Barbe bien sûr ! Entre 8 et 10 pompiers de Babenhausen seront du voyage, principalement des jeunes.

A noter que deux jeunes argentréennes ont effectué des séjours plus ou moins longs à Babenhausen : Céline Bourdais dans le cadre d'une maîtrise d'allemand a travaillé à mi-temps à la maison de retraite pendant une année, et Gwénaelle Dorgère a effectué un stage de trois mois dans une entreprise à Illertissen dans le cadre du DUCGE (Diplôme Universitaire de Communication et Gestion des Entreprises).

Avant de nous quitter, nous vous informons que l'Assemblée Générale du Comité de Jumelage aura lieu le 2 février 2001 à 20h30.

**Bonnes Fêtes de fin d'année à toutes et à tous !  
Bis bald !**

## Post-Scriptum

Le fil conducteur du séjour des jeunes de Babenhausen à Argentré / Louvigné était la réalisation d'un journal. D'abord peu enthousiastes, les jeunes ont édité une GAZETTE (mot commun aux deux langues) de... 40 pages en format A3 ! L'objectif de cette activité était d'échanger ensemble pour écrire des articles dans les deux langues, une manière de provoquer une osmose au sein du groupe.

Ce travail a été réalisé par 6 petits groupes mixtes (Allemands et Français). Tout a commencé par un «brainstorming» où les thèmes ont été définis puis choisis par chaque groupe : compte rendu du voyage en bande dessinées - résumés et critiques de films - mots croisés - compte rendu séjour à Piriac-sur-Mer - horoscope - blagues du jour - ragots - caricatures - sondage sur Comité de Jumelage - recette pour réussir un échange de jeunes - sondage sur les goûts musicaux - et bien sûr pub concernant les fromages, les bières, sites Internet (celui de Babenhausen et celui d'un jeune Babenhausenois ayant créé son propre site).

Tout cela dans une excellente ambiance ! A la fin du séjour, chaque groupe a présenté son travail aux Maires d'Argentré et Louvigné, aux membres du Comité de Jumelage, aux familles d'accueil. Cette présentation s'est également faite outre Rhin.

Réussir à mobiliser «intellectuellement» était une gageure... C'est devenu réalité !

L'an prochain, nous envisageons un nouvel échange de jeunes, cette fois à Babenhausen, peut-être pendant les vacances de la Toussaint.

L' Association Intercommunale d'Aide à Domicile en Milieu Rural d'Argentré - Entrammes - Forcé - Louvigné - Parné/Roc et Soulgé/Ouette est intervenue :

**TRAVAILLEUSE FAMILIALE**

**1267 heures pour 14 familles  
dont 1052 heures et 8 familles sur Argentré**

**AIDES A DOMICILE**

**14539 heures pour 142 foyers  
dont 3618 heures et 38 foyers sur Argentré**

**PORTAGE DES REPAS**

**1956 repas servis à 13 personnes d'Argentré**

Une de ses premières vocations de l'Association est d'intervenir près des familles avec jeunes enfants qui éprouvent, passagèrement, des difficultés :

- soit de santé pour l'un des parents,
- soit de santé concernant l'un des enfants dont la maladie ou le handicap s'aggrave et qui nécessite une attention plus particulière.

Dans ces cas, la prestation d'aide est assurée par une T.I.S.F. (technicienne d'intervention sociale et familiale) anciennement travailleuse familiale.

Un deuxième domaine d'intervention de l'Association est l'aide aux familles ou à nos aînés.

Près des familles, les Aides à Domicile assurent essentiellement l'entretien de la maison : ménage, linge, repas.

Par contre, l'Association déploie une grande partie de son activité près des personnes âgées.

Soutien et maintien des personnes âgées chez elles dans les meilleures conditions matérielles et morales possibles : tel est le but de l'aide à domicile.

L'aide à domicile assure un réconfort et une écoute tout en préservant au mieux l'autonomie de la personne âgée. C'est aussi un soutien et une présence amicale pour rompre l'isolement.

L'aide à domicile peut aider la personne âgée dans les travaux suivants :

- Entretien de la maison - ménage.
- Entretien du linge - lessive, repassage, couture.
- Courses - préparations des repas.

Accompagner les sorties : docteur, coiffeur... ou petite promenade.

Le rythme et le temps d'intervention sont évalués en fonction des besoins de la personne, et peut évoluer selon l'état de santé de la personne aidée.



**Troisième rôle de l'Association : le portage des repas à domicile.**

A Argentré, les repas sont préparés par le restaurant scolaire et distribués par une équipe de bénévoles permettant ainsi d'avoir un prix de revient assez modeste.

Des aides financières sont accordées par différentes caisses aux personnes âgées ou aux familles aidées en fonction de l'ensemble des revenus. Certaines caisses donnent également des heures gratuites pour faire face à un retour d'hospitalisation.

Des bénévoles constituent un peu l'armature de l'Association. Ces bénévoles écoutent les familles, recensent leurs besoins, conseillent, puis les aident à constituer des dossiers.

Ensuite, ils établissent les plannings des salariés. L'association en profite pour rappeler qu'elle sera heureuse d'accueillir de nouveaux bénévoles dans ses rangs.

**Pour tous renseignements, s'adresser à :**

**T.I.S.F.**

Mme Lesage Simone  
Tél. 02 43 37 33 88

**Aide à Domicile**

Mme Marteau Yvette  
Tél. 02 43 37 35 84

**Portage Repas**

Présidente de l'Association  
Mme Albert Ginette  
4, rue de la Gare  
53210 Soulgé-sur-Ouette  
Tél. 02 43 02 33 25



association  
**A.G.O.R.A.**

### Noël 1999

L'argent récolté des compositions de Noël fabriquées par les enfants nous ont permis d'aller à un spectacle à Laval.

Lors de toutes les vacances scolaires et mercredis, nous faisons du bricolage station de ski bécassine.

### Avril 2000

A Pâques, collage tissu papier, fabrication de poupée ou marionnette.

Pour la fête des parents, les enfants ont fait des «penses-bêtes».

### Centre Aéré

Le soleil fût quand même de la partie.

Les enfants sont allés à la recherche de la carpe à zizou dans le Bois du Tay pour la semaine des Olympiades.



En 2ème semaine, la machine à remonter le temps a permis aux enfants de découvrir les anciennes machines de la petite Couère.

En 3ème semaine, la pluie du mois de juillet ne nous a pas permis d'avoir de beaux légumes, les enfants ont dû en fabriquer pour les présenter au «Roi des Légumes».

Chaque fin de semaine, lors de la porte ouverte, le cuisinier Kiki nous a fait des gâteaux suivant le thème de la semaine. Les enfants ainsi que les parents ont fort apprécié.

### La Toussaint

Aux vacances, de la Toussaint, les enfants ont fait des plateaux en bois.



association  
**familles rurales**



Ouest-France du 1er mai 2000

### A la découverte des trésors d'Argentré

Lundi 1er mai, l'association des familles rurales d'Argentré avait organisé un rallye pédestre qui sillonnait la commune.

Partis du centre bourg, les cinquante marcheurs répartis en dix équipes ont découvert, l'espace d'une journée, les trésors des petits chemins argentréens : la rue froide, la croix Maugé, le roquet de patience, le moulin de la roche ont été les étapes de ce rallye découverte. Il fallait en effet répondre, tout au long du chemin à une douzaine de questions sur l'histoire, la géographie ou la botanique argentréenne. Parmi les réponses, citons pèlemêle «la houbille», les fours à chaux, le 7 mai 1900 (date de la première ligne de tramway Laval/St-Jean-sur-Erve), l'Aulne ou les prunelles et les cerelles.

Ce rallye s'est terminé sur le sentier de la découverte qui borde le plan d'eau. On peut féliciter Stéphanie qui a répondu la première aux questions posées, juste devant Sylvain de Soulgé et qui a rapporté les fleurs de pissenlits demandées. Ô de quoi faire une délicieuse cramaillote !



### Activités déjà commencées

• **Yoga - Salle des Fêtes**  
Tous les mercredis à 18h30  
Nicole Dupuis - ☎ 02 43 37 39 29.

• **Gymnastique d'entretien**  
Tous les lundis de 20h30 - 21h30  
Salle Multisport  
Isabelle Collet - ☎ 02 43 37 33 91.

• **Calligraphie - Salle de la Mairie**  
Une rencontre par trimestre  
Michel Gigant - ☎ 02 43 37 32 32.

• **Baby Gym**  
Maryse Launay - ☎ 02 43 37 20 74.  
M.N. Thuault - ☎ 02 43 37 31 35.

• **Anglais**  
Mme Packer en assure les cours le mardi soir de 20h à 21h30.

### • Danses de Salon

Un groupe «2è année» évolue actuellement jusqu'au 7 décembre 2000. Un groupe «débutants» est prévu, du 4 janvier au 22 mars 2001.  
Josette Guibert - ☎ 02 43 37 38 67.

### • Echanges de savoir-faire

Tous les mardis après-midi - Salle de la Mairie  
René Terrier - ☎ 02 43 37 30 47.

### • Centre de Loisirs / Juillet 2000

123 enfants ont fréquenté le centre de loisirs en juillet. Cette année, 6 minicamps de 5 jours étaient proposés pendant cette même période. C'est ainsi 85 familles qui ont inscrits leurs enfants, qui ont pu bénéficier des activités proposées par l'équipe d'animation dirigée par Stéphanie.

### Activités ponctuelles

Cette année, nous avons visité les Toiles de Mayenne (Fontaine-Daniel), le Musée de l'Ecole Publique (Laval), la chocolaterie Réauté (Château-Gontier) et le Lactopole (Laval).

### Reviennent périodiquement

Le centre de loisirs en juillet (JL Duchêne tél. 02 43 37 32 19), le rallye pédestre le 1er mai, les activités manuelles pour enfants aux petites vacances scolaires et les activités manuelles adultes (Resp. Georgette Fournier tél. 02 43 37 37 91).

### 2 réunions d'information sont prévues :

**DÉCOUVERTE DES VINS** par Patrick Barreau - Caviste-sommelier à St-Jean/Mayenne  
**LES GESTES QUI SAUVENT «mieux se protéger des accidents domestiques»**  
par M. Chevalier - Chef de Corps des Pompiers d'Argentré



## édito du président

**D**epuis la parution du dernier bulletin municipal, l'US Argentré s'est enrichie d'une section Handball qui participe cette saison au championnat départemental.

La saison 1999/2000 s'est déroulée avec plus ou moins de satisfactions pour les sections :

- Le Tennis a eu la joie d'avoir une équipe sacrée championne régionale.
- En Basket, les cadettes ont terminé 1ère du championnat.
- En Volley-ball, les 2 équipes engagées en championnat «benjamin» ont terminé aux 2 premières places et l'équipe 1 a participé à la finale de la Coupe de la Mayenne.
- Le Bicross a dans ses effectifs 2 champions des Pays de la Loire.
- La section Randonnée Pédestre est fière de voir les chemins argentréens figurer dans les topoguides.

Que ceux que j'ai omis de mentionner veuillent bien accepter mes excuses !

Les dirigeants de chaque section sont conscients de l'importance du travail fourni par Mylène Lepéculier, les bons résultats des équipes de jeunes en sont les conséquences.

Toutefois, tout ceci ne cache pas les problèmes soulevés par l'occupation des salles de sports.

Plusieurs réunions ont permis de faire le tour des aménagements possibles afin que chaque section puisse utiliser les salles dans les meilleures conditions. Il est clair qu'actuellement les sections doivent «mesurer» leurs développements !

L'assemblée générale de l'US Argentré a dégagé un nouveau bureau. Je remercie, au nom de tous les membres, Jean-Marc Dupuis d'avoir œuvré pendant un septennat à la présidence de l'US.

- Le Président de l'US Argentré

président  
**basket-ball**

**Henri-Xavier ROUSSEL**

53210 Argentré

☎ 02 43 37 31 38

président  
**bi-cross**

**Laurent BESNIER**

53210 Argentré

☎ 02 43 37 37 10

président  
**cyclotourisme**

**Patrick DEUIL**

53210 Argentré

☎ 02 43 37 37 35

président  
**football**

**Michel DROCOURT**

4, rue du Lac  
53210 Argentré

☎ 02 43 37 37 10

président  
**handball**

**Thierry CHRETIEN**

53210 Argentré

☎ 06 03 91 61 55

président  
**pétanque**

**Emile BRAULT**

53210 Argentré

☎ 02 43 37 82 62

## Union Sportive

Président :

Jean-Pierre MORIN

☎ 02 43 37 33 12

Vice-Président :

Marcel CHESNAY

☎ 02 43 37 32 23

Secrétaire :

Sylvie LEFRAY

☎ 02 43 37 37 60

Secrétaire-adjoint :

Maurice BOURDAIS

☎ 02 43 37 34 19

Trésorier :

Jean-Yves MOUSSAY

☎ 02 43 37 35 60

président  
**rando-pédestre**

**Jean-Marc DUPUIS**

«Maritoune»  
53210 Argentré

☎ 02 43 37 39 29

président  
**tennis**

**Lionel ANGOT**

53210 Argentré

☎ 06 03 18 87 39

président  
**tennis de table**

**Marcel DAVOUST**

«Le Champ de la Vigne»  
53210 Argentré

☎ 02 43 37 85 85

président  
**volley-ball**

**Jacques DESNOS**

Chemin des Rochers  
53210 Argentré

☎ 02 43 37 38 68



Nous commençons une nouvelle saison avec un effectif qui reste stable 29 adhérents (9 femmes et 20 hommes), aussi toutes les personnes qui pratiquent le cyclo sont les bienvenues. Il est possible de venir faire un circuit soit le samedi ou le dimanche pour apprécier le déroulement des sorties avant de s'engager.

Nous rappelons que le tableau d'affichage se trouve sur le mur du presbytère, place de l'église, vous y trouverez le programme du week-end.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le 02 43 37 37 35 ou le 02 43 37 38 99.

Suite à l'assemblée générale du 27 octobre dernier, le bureau se compose comme suit :

Président : Patrick DEUIL

Vice-Présidente : Monique GOUGET

Trésorier : Alain GOUGEON

Secrétaire : Colette HOUDOU

Membres : Patrick MARSOLLIER

Marcel BOULVRAIS

Gisèle HEURTAULT

Daniel LESAIN

Gaëtan CHAILLAND

Claude FAUCHARD



Nous proposons une pratique du tennis à différents niveaux.

Pour les adolescents et adultes, nous proposons : l'initiation ou le championnat. Cette activité est sous la responsabilité de Stéphanie Dépré, brevetée d'état, que vous pouvez rencontrer au complexe sportif le lundi soir et le jeudi soir.

Les résultats des différentes équipes dans les différents championnats sont conformes aux prévisions. Le manque de compétition Dames nous a amené, cette année, à supprimer l'équipe 1 Dames.

Souhaitons que les efforts de formation puissent nous permettre de former plus rapidement les compétiteurs nouveaux dont nous avons besoin.

Nous proposons également le tennis loisirs, il suffit de se trouver le partenaire pour « taper » la balle, pour un coût très raisonnable.

Pour les plus Jeunes, là encore, nous proposons dans le cadre de l'école de tennis, la découverte, l'initiation, le perfectionnement. Différents niveaux de pratique qui correspondent au mieux aux souhaits des familles.

Une autre activité nouvellement mise en place : l'animation sportive pendant les vacances scolaires pour 2001. Trois périodes sont prévues : février, pâques et fin août.

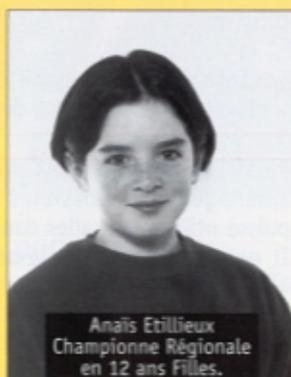
Si vous souhaitez un renseignement, n'hésitez pas à nous contacter.

Le Bureau



## La formation du club récompensée

Anaïs Etilleux, formée au club, a obtenu le titre de championne régionale dans sa catégorie d'âge.



Anaïs Etilleux  
Championne Régionale  
en 12 ans Filles.

Elle a eu le plaisir de participer aux championnats de France avec la ligue des Pays de Loire. Si ce beau résultat est avant tout celui d'Anaïs, nous savons que sans un investissement des parents, il n'aurait pas été possible. C'est également une bien belle récompense pour J-F Meslin, son professeur, pour les bénévoles et dirigeants que nous sommes.



Un groupe lors d'une animation organisée par la section Tennis.



## La saison des jeunes

Les jeunes, engagés en championnat départemental des moins de 12 ans pour leur 2ème année de compétition, ont apporté d'énormes satisfactions aux responsables de la section.

En effet, les 2 équipes terminent respectivement aux 2 premières places. L'équipe 1 a disputé la finale de la Coupe de la Mayenne et s'est brillamment comportée malgré la défaite 2 sets à 1 contre l'ASPTT Laval.

Nos jeunes sont ainsi récompensés de leur assiduité à l'entraînement et de leurs efforts. Ces résultats reflètent la bonne ambiance et l'enthousiasme présents lors des entraînements dirigés par Mylène Lepéculier, Jean-Yves Papin et Jean-Pierre Morin. Médailles et coupes ne sont que justes récompenses de leur envie et plaisir de jouer.

Les seniors, quant à eux, suite à un début de saison laborieux, dû à de nombreuses absences, se sont bien repris en l'an 2000 pour terminer en milieu de tableau de 1ère division départementale. Par contre, en Coupe de la Mayenne, cette équipe a atteint les 1/4 de finale suite à un match accroché avec les finalistes.



Les dirigeants, en juin 2000, avaient fixé 2 objectifs pour la saison 2000/2001 :

- Poursuite de la politique «jeunes» avec le maintien des 2 équipes garçons et l'engagement d'une équipe féminine.
- Création d'une équipe seniors «loisirs».

Ce 2ème objectif ne va pas se concrétiser : aucune personne ne s'est manifestée pour jouer au volley-ball dans le cadre d'un championnat «loisirs». Par contre, 3 nouveaux joueurs viennent renforcer l'effectif qui avait un peu diminué suite à l'arrêt de 2 licenciés. Ces joueurs sont jeunes et l'intégration se fait petit à petit au cours des matches qui ont débuté début octobre.

En ce qui concerne les catégories «jeunes», les 6 garçons continuent le volley-ball en «benjamin», une équipe «benjamine» composée de 4 éléments va participer également au championnat après quelques entraînements conduits par Jean-Yves Papin et Mylène Lepéculier.

La section peut accueillir des jeunes en cours de saison.

**Bonnes Fêtes de Fin d'Année à Tous !**

Le Bureau

**Filles ou garçons  
nés en 1989, 1990 ou 1991,  
n'hésitez pas à téléphoner à**

Jacques Desnos au 02 43 37 38 68  
Jean-Pierre Morin au 02 43 37 33 12



Le bicross club a accueilli, cette année, 19 pilotes de 6 à 36 ans dont 8 petits jeunes qui ont déjà un avenir prometteur. Cette équipe est entourée de Mylène Lepéculier et Willy Gouget pour l'entraînement du samedi et de Rodolphe Cuguen pour celui du mercredi.

Beaucoup de personnes ont pu constater que des travaux ont été réalisés au cours de l'année. Nous profitons du bulletin municipal pour remercier, encore une fois, les bénévoles, les artisans et les entreprises qui ont mis gratuitement leur temps, leurs matériels et leur savoir-faire au service du Bicross et bien sûr, la municipalité pour le financement de la matière première. Ces nouvelles transformations permettent d'améliorer le niveau technique de la piste et donc des pilotes et d'apporter une animation supplémentaire au sein de la commune par les organisations de course. Ce nouveau tracé a été réalisé par Manuel Cuguen (élite régional).

Un premier rendez-vous a eu lieu le 2 avril dernier pour la 6ème manche du championnat régional. A cette journée, 220 pilotes de la région Pays de la Loire se sont affrontés sur une piste qu'ils ont apprécié. L'organisation a été d'une parfaite réussite même si le temps était médiocre. Le 16 septembre, comme tous les ans, avait lieu la course semi-nocturne comptant pour le Trophée 53, ce fut une soirée appréciée de tous.

Les hautes autorités du Bicross ont eu, comme des illuminés, de supprimer le terme français **Bicross** pour le remplacer par un terme américain **BMX**, alors nous nous appellerons dorénavant **BMX Argentré**.

Les responsables du club peuvent féliciter les 14 pilotes qui ont obtenu des places très honorables au championnat régional.

**En garçon :** Yvon Besnier 6 ans 1er en Prélicencié, Maxime Genest 1er et Terry Besnier 5è en poussin, Raphaël Besnier 3è en pupille, Florian Genest 3è et Fabien Marteau 12è en minime, Manuel 3è et Rodolphe Cuguen 24è en élite régionale et notre président Laurent Besnier 3è en catégorie 3.

**En fille :** Jade Foucher 3è en poussin, Marie Huet 2è en pupille, Ludivine Lebaillly 3è, Maud Cuguen 7è et Aurélie Huet 14è en élite fille.

Tous ces pilotes nommés ont participé au 1/4 de finale de coupe de France qui était à Verneuil/Arve (27), tous se sont qualifiés pour la 1/2 finale qui était les 10 & 11 juin à La Chapelle St Mesmin (45), à l'issue de cette course, 7 pilotes se sont déplacés à Mongeron (91) les 1er & 2 juillet pour la finale de coupe de France.





## Randonnée littorale à St-Malo

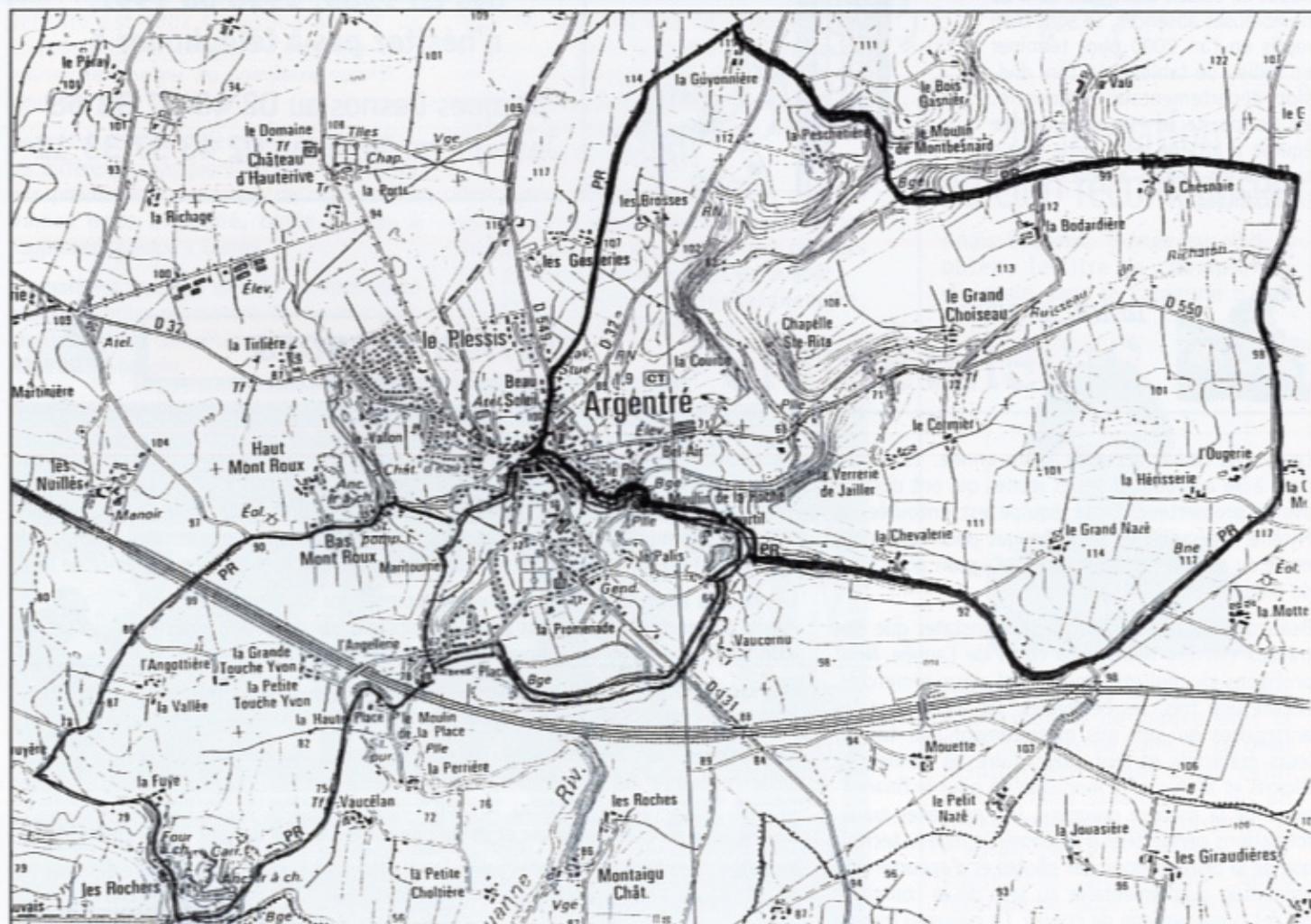
Le dimanche 21 mai dernier, notre section a organisé une randonnée littorale de 17 km. Notre groupe composé de 52 personnes est parti d'Argentré, en car, à 7h30, via St-Malo Dinard.

Après quelques brèves averses, le soleil a fait son apparition en alternance avec quelques cumulus. Nous avons pique-niqué sous un ciel clément, sur un promontoire face à la mer.

Nous avons même poussé notre randonnée jusqu'à St-Enogat, au-delà de Dinard, après avoir admiré près du casino une douzaine de Jaguars de tous âges.

L'an prochain, à la même période, nous organiserons une journée semblable dont la destination n'est pas encore choisie.

Quant à nos sorties mensuelles, le 18 juin dernier, une randonnée s'est déroulée sur une journée du côté de Houssay.





## ETAT-CIVIL

### Naissances

Elisa MOTTAIS - 13, rue des Genêts  
 Sabrina MARTEAU - 26, rue du Maine  
 Malo LESUEUR - 19, rue de la Vallée  
 Léon LEUDIÈRE - "La Verrerie de Gripouce"  
 Baptiste JEGO - 13, rue des Frênes  
 Guillaume DUBOIS - Chemin des Marzelles  
 Benoît LE TOURNEURS DU VAL - "Grenusse"  
 Jules DESMOTS - "La Galerie"  
 Léonie et Emilien LANDAIS - 24, rue de Ballée  
 Tom BALIDAS - 31, rue des Mésanges  
 Maëva GOUGEON - "La Touche Salée"  
 Quentin SABIN - 1 bis, place de l'Eglise  
 Gabriel GERBOUIN - 15, rue des Frênes  
 Dany JOUANNIC - 24, rue des Fauvettes  
 Mattéo BERTHEL - "La Touche Yvon"  
 Mattéo PIERRE - "La Touche Salée"  
 Alexis COCHARD - 29, rue des Genêts  
 Louis KUNSTMANN - 4, rue des Hirondelles  
 Allan LARDEAU - 24, place de l'Eglise  
 Sarah COSSON - 4, chemin des Marzelles  
 Rose-Laurence GASTON - 1, rue de Beausoleil

### Mariages

Bruno JOUANNIC & Nathalie GEORGET  
 Arnaud GROSBOIS & Manuella BERNARD  
 Stéphane COURCELLE & Anne-Marie POIRRIER  
 Eric DESSAINT & Nathalie BATAILLE  
 Luc BERTHO & Fabienne BARREAU  
 Bruno MEZIERE & Marilynne LE PAPE  
 Fabrice MELLIER & Emmanuelle FOINEL  
 Jean-Marie HAMELIN & Liliane HACQUES  
 Emmanuel LOISLARD & Séverine GOULAY  
 Samuel MIGNOT & Christelle MARTEAU  
 Stéphane MORAN & Stéphanie JUHEL  
 Carl SONNET & Sandrine ROUZIERE  
 Jean-François MORIN & Alexandra PLACE

### Décès

Marie MEZIERE - 11, rue des Sports  
 Albert GENUOEL - 22, rue de Beausoleil  
 Augustine BOURNY - "La Chevalerie"  
 Monique FOUASSIER - 7, rue des Rochers  
 Gérard BRETON - 4, rue des Mésanges  
 Jean-Yves BRUNEAU - 2, rue des Fauvettes  
 Abel DURAND - 31, rue des Sports  
 Pâquerette BRU - 2, rue des Sports

## MAIRIE

### Permanences des Élus sur Rendez-Vous

M. DESCOTTES	Le Jeudi	de 10h30 à 12h
M. MARSOLLIER	Le Vendredi	de 18h à 19h
M. DUCHENE	Le Mardi	de 17h30 à 19h
M. MEZIERE	Le Mercredi	de 11h à 12h
M. LEFORT	Le Lundi	de 11h à 12h30
M. GRUDE	Le Jeudi	de 18h à 19h

### Heures d'ouvertures Secrétariat de la Mairie Tél. 02 43 37 30 21

Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi de 9h-12h30 / 14h-18h  
 Jeudi de 9h à 12h30 - Fermé au public l'après-midi

**NOUS RAPPELONS QUE VOUS POUVEZ VOUS INSCRIRE SUR LA LISTE ÉLECTORALE JUSQU'À LA FIN DÉCEMBRE AUX HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE.**

Mme LONGUEVRE est le conseiller municipal responsable de la salle des Fêtes. Un trousseau de clefs étant en sa possession, en cas de besoin bien vouloir la contacter.

## CANTINE SCOLAIRE / GARDERIE

### Tarifs 2000/2001 (applicables au 01.09.00)

Restaurant Scolaire : Repas enfant ..16,30 F  
 Garderie : Matin ou soir .....8,90 F Demi-journée .....17,00 F  
 Matin et soir .....14,00 F Journée .....24,90 F

## LA POSTE

Receveur : ☎ 02 43 37 30 53 - Guichet : ☎ 02 43 37 30 00

### Heures d'ouverture du Bureau

Du LUNDI au VENDREDI de 9h à 12h et de 14h30 à 17h30  
 Le SAMEDI de 9h à 12h

### Heures de Levées du Courrier

Du LUNDI au VENDREDI à 18h30  
 Le SAMEDI à 13h

## DÉCHETTERIE

### La déchetterie est ouverte toute l'année

le lundi de 11h à 12h (sauf en août)  
 le samedi de 14h à 18h du 1er avril au 30 septembre.  
 le samedi de 14h à 17h du 1er octobre au 31 mars.  
 le mercredi de 17h30 à 19h30 du 1er avril au 30 juin.

**NOTA : Elle n'est ouverte qu'aux particuliers de la commune.**

### Déchets sélectifs : 3 conteneurs

A la Poste - Sur parking de l'école J.Y. Cousteau  
 A la déchetterie et Chemin des Marzelles

## PENSONS AU VOISINAGE

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ou tout autre matériel ne peuvent être effectués que :

**les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,  
 les samedis et mercredis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,  
 les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.**

Les propriétaires et détenteurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.



### COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

**LE MARDI ET LE VENDREDI TOUTES LES SEMAINES POUR LE BOURG  
LE MARDI TOUTES LES SEMAINES POUR LES ECARTS.**

**LE JOUR DE COLLECTE NE CHANGE PAS LES JOURS FERIES.**

La collecte des ordures ménagères s'effectue : - en **sacs plastiques** en polyéthylène,  
- en **sacs à engrais** de capacité variant de **30 l à 110 l**.

**Les sacs doivent être déposés la veille au soir à partir de 20 h.**

*L'exposition des sacs dans le courant de la journée étant incompatible avec la propreté de la commune.*

**IL FAUT EVITER DE METTRE LES ORDURES DANS DES CARTONS A CAUSE DE L'HUMIDITE.  
IL EST RAPPELE QUE LES DECHETS VERTS DOIVENT ETRE PORTES A LA DECHETTERIE.**

### — INTERDITS —

Les déchets d'abattoirs et cadavres d'animaux, les cendres et mâchefers industriels, les déblais, gravats, les déchets verts (pelouses, tailles de haies), décombres et débris de chantier, tous produits qui, par leur dimension, leur poids et leur nature, ne peuvent être chargés par le camion de collecte traditionnelle.

### BIBLIOTHEQUE

Nous rappelons qu'il y a, à la mairie, un dépôt de la bibliothèque départementale de prêt.  
Les livres sont mis gratuitement à votre disposition. S'adresser à la mairie.

### SERVICE SOCIAL

**Madame Isabelle BERTIER**

Assistante de Service Social du Conseil Général  
**assure une permanence à la Permanence Solidarité :**

32, rue du Maine à Argentré

**Tél. 02 43 37 37 34**

Tous les mardis de 9h30 à 12h00.

En dehors de ces horaires, vous pouvez la contacter :

**à l'Antenne Solidarité des Pommerais**

43, rue des Grands Carrés

53000 LAVAL

**Tél. 02 43 59 71 10**

**Mme BERTIER**

peut aussi se déplacer **à domicile sur rendez-vous.**

### RECENSEMENT

Tous les jeunes (*garçons et filles*) doivent venir  
en mairie se faire recenser

dans le mois de leur 16ème anniversaire.

*(L'attestation de recensement obligatoire pour : l'inscription à l'examen du permis de conduire, la conduite accompagnée et différents autres examens).*

### NOUVEAUX ARRIVANTS

Nous conseillons aux personnes arrivant dans la commune  
de passer à la mairie avec 1 pièce d'identité  
ou le livret de famille pour s'inscrire  
sur les listes électorales et faire changer les adresses sur  
différents papiers.

### ARRÊTÉ

**STATIONNEMENT INTERDIT,  
A L'INTÉRIEUR DE L'AGGLOMÉRATION  
POUR LES POIDS-LOURDS ET LES CARAVANES**

Le Maire de la commune d'Argentré,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles 2211 à 2213,

Vu le code de la route, considérant la gêne procurée par le stationnement des poids-lourds et des caravanes, à l'intérieur de l'agglomération, et qu'il est nécessaire de prendre des mesures de modification des règles de stationnement afin de garantir la sécurité,

**Article 1 :** A l'intérieur de l'agglomération d'Argentré, le stationnement des poids-lourds et des caravanes est interdit, à compter du 1er Janvier 2000.

**Article 2 :** Les poids-lourds et les caravanes sont autorisés à aller stationner dans la zone artisanale de la Carie.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :  
- La Préfecture de la Mayenne,  
- Monsieur le Chef du Centre de Secours,  
- M. le Cdt de la Brigade de Gendarmerie d'Argentré,  
- Les Services Techniques de la Mairie d'Argentré, qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté. **Le Maire M. DESCOTTES**



PRESTATIONS SALLE DES FETES ET DIVERS	TARIFS COMMUNE	TARIFS HORS COMMUNE
<b>PARTICULIERS / ENTREPRISES</b>		
Caution	3 000,00	3 000,00
Journée avec chauffage	800,00	1 250,00
Journée sans chauffage	650,00	1 110,00
Forfait 2 jours avec chauffage	1 200,00	1 875,00
Forfait 2 jours sans chauffage	975,00	1 650,00
Vin d'honneur, vente commerciale, autre	350,00	600,00
Personnel communal (une fois par an) ( <i>gratuité pour les conseillers sauf Maire et Adj.</i> )	350,00	
Cuisine restaurant municipal : caution	5 000,00	5 000,00
location	800,00	1 000,00
Participation forfaitaire au ménage	100,00	pour 2h * 100,00

ASSOCIATIONS ( <i>une location gratuite par an</i> )	TARIFS COMMUNE	TARIFS HORS COMMUNE
Caution	3 000,00	3 000,00
Journée des classes	200,00	plein tarif
Journée avec chauffage	640,00	1 250,00
Journée sans chauffage	520,00	1 110,00
Forfait 2 jours avec chauffage	900,00	1 875,00
Forfait 2 jours sans chauffage	780,00	1 650,00
Soirée théâtre et loto	250,00	500,00
Vin d'honneur, vente commerciale, autre	gratuit	600,00
Soirée Saint-Sylvestre	800,00	3 000,00
Galette des Rois (1/an)	gratuit	600,00
Assemblée Générale (1/an)	gratuit	600,00
Cuisine restaurant municipal	300,00	
Participation forfaitaire au ménage	100,00	100,00

LOCATION DE MATÉRIEL	TARIFS COMMUNE	TARIFS HORS COMMUNE
Caution Sono,	5 000,00	5 000,00
Caution Sono portative	5 000,00	
Plateau pour déchets verts	100,00	
Plateau pour gravats et gros encombrants	200,00 sans tri 300,00 avec tri	
Table (l'unité)	15,00	15,00
Caution pour table (pour un lot)	500,00	500,00
Chaise (l'unité)	2,00	2,00
Caution pour chaise (pour un lot)	500,00	
Travée (l'unité) + bâche	(1) 200,00	
Caution par travée	1 000,00	1 000,00
Vaisselle : par assiette, verre, tasse, soucoupe par couvert	1,00 0,60	1,00 0,60
le couvert complet	1,00	
Caution pour un lot	500,00	500,00
Montant supplém. en cas de casse ou de perte		
- par assiette, verre, tasse, soucoupe	18,00	18,00
- par couvert	9,00	9,00

PRESTATIONS SALLE DES FETES ET DIVERS	TARIFS COMMUNE	TARIFS HORS COMMUNE
<b>CIMETIÈRE</b>		
Colobarium 50 ans	660,00	
Concession trentenaire et Colobarium	660,00	
Concession cinquanteenaire	1 110,00	
Taxe d'inhumation	220,00	
<b>JARDINS</b>		
Location annuelle	200,00	
<b>DROIT DE PLACE</b>		
A l'année	500,00	
Par passage	150,00	
<b>UTILISATION DE LA BASE DE LOISIRS</b>		
<b>GRATUITE POUR TOUTES LES ASSOCIATIONS</b>		

(\*) si le nettoyage de la salle nécessite plus de 2 heures de ménage, il faut ajouter 100,00 F par heure supplémentaire (pris sur la caution).  
(1) gratuite pour les associations ayant fabriqué les travées. (Montée - démontée).



informations diverses  
**horaires des cars**

Période du 1<sup>er</sup> septembre 2000  
au 30 juin 2001

■ aller	Lundi	Samedi	Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Mercredi, Samedi	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi
Soulgé-sur-Ouette	7.07	8.17	7.07	-	8.12	13.05	14.09	17.30
Louvigné	7.14	8.24	7.14	-	-	13.10	14.15	17.23
Argentré	7.20	8.30	7.20	7.45	8.20	13.16	14.20	17.18
Bonchamp	7.27	8.37	7.27	-	-	-	-	-
LAVAL Centre	7.40	8.50	7.40	8.20	8.35	13.35	14.35	18.00
LAVAL Gare	7.45	8.55	7.45	8.30	8.40	13.40	14.40	17.50
■ retour	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	Mercredi, Samedi	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	Mercredi, Vendredi, Samedi	
LAVAL Gare	7.30	-	12.10	12.10	16.45	17.50	17.50	
LAVAL Centre	7.25	7.25	12.20	12.20	16.53	18.00	18.00	
Bonchamp	7.40	-	12.32	12.32	17.08	18.15	18.15	
Argentré	-	7.45	12.40	12.40	17.18	18.24	18.22	
Louvigné	-	-	12.45	12.45	17.23	18.27	18.27	
Soulgé-sur-Ouette	7.50	-	12.50	12.50	17.30	18.33	18.33	



## janvier

- 05 Vœux de la Municipalité
- 11 Assemblée Générale Club du 3è Age
- 13 Galette des Rois des Sapeurs-Pompiers
- 26 Soirée Concert à l'église Ecole de Musique
- 27 Repas Sénégalais Ecole St-Cyr/Ste-Julitte

## février

- 17 A.F.N. Repas dansant
- 24 Repas du Club du 3è Age

## mars

- 03 Choucroute Amicale Laïque
- 10 Repas section Tennis de Table
- 18 Bal du Club du 3è Age
- 31 Soirée Théâtrale Ecole St-Cyr/Ste-Julitte

## avril

- 16 Boules Triplettes Licenciés
- 19 Boules Concours cantonal
- 26 Boules Championnat de la Mayenne  
Vétérans en Triplettes
- 28 au Echange Comité
- 01 mai de Jumelage Babenhausen

## mai

- 01 Rallye Pédestre Familles Rurales
- 06 Commémoration Victoire 1945
- 10 Boules Vétérans + 55 ans Doublettes
- 13 Foire à la Marabille Animation Argentré
- 19 Soirée représentation Atelier Théâtre

## juin

- 10 Bal du Club du 3è Age
- 16 Soirée des Associations  
des Sénégalais de la Mayenne
- 17 Fête Plein Air Ecoles Publiques
- 23 Fête de la Musique
- 24 Fête Plein Air Ecole St-Cyr/Ste-Julitte
- 30 Comice Agricole

## juillet

- 07 Moules Frites Section BMX Argentré  
Deux derniers week-ends  
Animation Argentré : Son & Lumière

## septembre

- 06 Boules Vétérans + 55 ans Doublettes
- 08 Concours Pétanque Amicale Laïque
- 15 BMX Argentré semi-nocturne

## octobre

- 13 Cyclo Sport Soirée dansante
- 21 Bal du Club du 3è Age

## novembre

- 11 Commémoration Armistice
- 18 Loto après-midi Ecole St-Cyr/Ste-Julitte
- 24 Soirée Théâtrale Football

## décembre

- 01 Repas des Anciens de la commune
- 8 & 9 Ste Barbe des Sapeurs-Pompiers
- 21 Arbre de Noël Ecole St-Cyr/Ste-Julitte
- 22 Arbre de Noël Ecoles Publiques
- 31 St-Sylvestre Section Football





Mairie :

30, rue du Maine  
Tél. 02 43 37 30 21  
Fax 02 43 37 32 49